



MÉMOIRE  
SUR  
**LA CONTREBANDE DU TABAC**

PRÉSENTÉ À  
**LA COMMISSION PARLEMENTAIRE  
DES FINANCES PUBLIQUES**  
(MANDAT D'INITIATIVE)

18 octobre 2011

**AMDEQ**  
association des  
marchands  
depanneurs  
et épiciers  
du québec

## Mesdames et messieurs les Députés

Mes premiers mots sont pour remercier les membres de la Commission des Finances publiques, de nous accueillir ici à l'Assemblée nationale, qui dans le cadre d'un mandat d'initiative, nous donne enfin la chance de nous exprimer sur l'épineux sujet que représente pour nous la contrebande du tabac.

Dans un premier temps, permettez-moi de vous faire connaître l'AMDEQ, ou si vous préférez l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, une coopérative de dépanneurs indépendants d'environ 1100 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois. L'AMDEQ existe depuis près de 30 ans. En plus d'être un groupement d'achat, l'Association représente et défend les intérêts économiques de ses membres lorsque ceux-ci sont mis en cause.

### **MISE EN SITUATION**

Au cours des dernières années, nous avons multiplié les interventions auprès du gouvernement du Québec pour amender ou changer plusieurs règlements découlant de ses lois qui ont alourdi le fonctionnement de l'industrie des dépanneurs au Québec.

Pour n'en citer que quelques-unes, prenez par exemple, la réglementation sur les permis alimentaires qui obligent les détaillants à suivre des cours d'hygiène et salubrité nécessaires pour la vente des produits alimentaires, la réglementation régissant les étalages des produits du tabac ou encore, plus récemment, le projet de règlement, à l'étude actuellement, qui viendra réglementer le service de guichets automatiques privés

offert par certains détaillants. Ce sont tous des règlements qui ont causé ou causent toutes sortes de contraintes aux détaillants que ce soient d'ordre financier, administratif ou autres.

Les dossiers précédents sont tous des exemples d'interventions où le gouvernement a été prompt à réagir pour remédier à certaines situations, cependant, lorsqu'il a été question de la contrebande du tabac, nous avons l'impression que le gouvernement y est allé beaucoup plus lentement. S'il y a un dossier qui a nui considérablement à la rentabilité des dépanneurs, c'est bien celui-là.

## **MARCHÉ ILLÉGAL**

### **La loi 59 et la contrebande du tabac**

Après plus de 2 ans de représentation et de sensibilisation auprès des pouvoirs politiques, ce n'est que récemment, soit en novembre 2009, que Monsieur Robert Dutil, ministre du Revenu, a fait adopter la loi 59, une loi qui donnait à la Sûreté du Québec et aux corps policiers municipaux plus de pouvoir, mais des pouvoirs limités.

Les policiers disposent donc, depuis l'automne 2009, de plus de pouvoirs pour procéder à des arrestations, donner des amendes et effectuer des saisies. Mais ils n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour traduire devant les tribunaux, les fautifs, leur permettant de porter des accusations criminelles.

Bien que nous ayons applaudi et accueilli positivement cette loi, cette dernière manque de mordant et ne donne pas assez de pouvoirs aux forces policières pour poursuivre les contrebandiers. Je me suis entretenu avec des membres de notre Association qui m'ont fait part qu'ils avaient échangé avec des policiers et que ces derniers ont affirmé ne pas avoir reçu l'information adéquate pour s'acquitter de leur travail.

Entre des dispositions écrites noir sur blanc dans un texte de loi et son application concrète sur le terrain, il peut y avoir toute une différence. C'est ce que nous constatons depuis l'entrée en vigueur de la loi 59 et l'octroi de 3 millions de dollars additionnels aux corps de police au printemps 2010. À notre connaissance, il n'y a pas eu d'actions concrètes ou de programmes qui auraient été mis en place pour vraiment lutter contre la contrebande des produits du tabac.

Par contre, ce même gouvernement ne s'est pas gêné pour imposer des amendes sévères et autres sanctions aux détaillants ainsi qu'à leurs employés qui, par mégarde, auraient vendu du tabac à des mineurs. À ce sujet, l'AMDEQ a été pro active et a fait preuve d'initiative en créant, récemment, un programme de formation en ligne « Nous cartons » afin d'aider les détaillants à sensibiliser leurs employés à mieux contrôler la vente des produits du tabac aux mineurs; j'y reviendrai plus loin.

À notre avis, l'adoption de la loi 59 aurait dû être accompagnée d'une campagne d'information et de sensibilisation. S'il n'y a pas de suivi sérieux à la loi 59, elle aura été une autre initiative du gouvernement du Québec qui n'aura pas réussi à contrecarrer un grave problème de notre société.

Notez que nous ne réclamons pas une réduction des taxes sur le tabac; je reviendrai sur ce sujet plus loin dans notre présentation. Ni ne réclamons des gestes musclés des autorités policières sur les réserves autochtones, mais nous demandons que la loi 59 soit vraiment appliquée sur le terrain et appuyée par des actions concrètes.

### **Renforcement du projet « Vital » ; une solution**

À cet effet, j'aimerais vous parler d'un programme déjà en vigueur avant même la sanction de la loi 59 et qui semble avoir fait ses preuves sur le terrain, il s'agit du projet « Vital ».

Le projet « Vital » vise à investiguer et à poursuivre les contrevenants, et à informer la population des enjeux et des méfaits reliés à la contrebande du tabac. « Vital » est un projet mis en place en partenariat avec le ministère de la Santé et des services sociaux et des services de police municipale et soutenu par l'expertise de l'association des directeurs de police du Québec (ADPQ). La population est également invitée à collaborer en rapportant tout acte illégal de vente du tabac.

Implanté depuis la fin 2008 à Laval, deux autres municipalités, soit Montréal et St-Jérôme ont introduit par la suite sur leur territoire un projet «Vital ». Sherbrooke s'est doté également, fin 2010, d'un tel programme, nommé aussi « Accès Tabac ».

Nous demandons donc au gouvernement de s'impliquer davantage dans ce type de projet. Nous voulons qu'il y donne un second souffle en y investissant des sommes additionnelles pour que d'autres projets « Vital » ou « Accès-tabac » puissent voir le jour dans d'autres villes du Québec. Nous souhaitons fortement l'implantation du projet « Vital », tout près de chez nous, ici à Québec, de l'autre côté du fleuve à Lévis sans négliger la région du Saguenay-Lac Saint-Jean et celle du Bas Saint-Laurent.

Tel que mentionné précédemment, nous ne demandons pas d'investir les réserves autochtones avec des gestes musclés, mais il faudrait au moins que les services de police soient plus actifs dans les municipalités aux abords des réserves, lieu d'origine du commerce illégal des produits du tabac.

Il ne faut donc pas baisser la garde. Il est important de rappeler au gouvernement que la vente de tabac illégal, tous les intervenants sont d'accord pour le dire et les statistiques, pour le prouver, favorise le crime organisé et elle incite à une consommation plus importante des produits du tabac. De plus, souvent la vente de tabac illégal est également une école criminelle pour les jeunes qui adhèrent à ce commerce néfaste par le biais des « gangs de rue ». Une fois impliqués, ils s'entraînent à vendre d'autres produits comme de la drogue; ce qui est des plus dommageable pour notre jeunesse.

Bien entendu, il ne faudrait pas oublier de mentionner que, pour nos détaillants, ce sont des sommes importantes de revenu qui sont perdues au profit du crime organisé. Cette perte de rentabilité a mis en danger et continue à mettre en danger la viabilité de plusieurs dépanneurs. Depuis 2008, suite, en partie, à la hausse exponentielle de la contrebande des produits du tabac, c'est plusieurs centaines de dépanneurs qui ont fermé leur porte.

### **Les taxes sur le tabac ; le statu quo**

Quant à la problématique des taxes sur le tabac, nous n'en demandons pas une baisse, mais nous voulons le statu quo. Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse à ce sujet. Si nous n'exigeons pas une baisse de taxes, il est hors de question par contre que nous acceptions une hausse des taxes sur les produits du tabac. Si vous procédez ainsi, vous pourriez anéantir tous les efforts qui ont été mis de l'avant au cours des dernières années pour diminuer la contrebande du tabac et même le tabagisme.

Comme l'affirment la GRC et autres experts en la matière, la hausse des taxes est le facteur clé qui engendre une hausse de la contrebande; nos dépanneurs devront encore une fois en payer le prix.

Ne pliez pas devant le lobby antitabac qui chaque année revient à la charge avec cette demande, que nous qualifions de déraisonnable dans le contexte que nous vivons.

Nous demandons au gouvernement de légiférer et de travailler en collaboration avec les policiers et organismes concernés touchés par les effets de la contrebande, d'adopter une approche plus terrain. Nous réclamons la mise en place d'un programme, où enfin, on pourra mesurer les impacts de la contrebande et le public pourra lui aussi le constater.

Ces dernières années, les dépanneurs que je représente, ont payé cher la note la mise en place de plusieurs réglementations dont celle, adoptée par votre gouvernement, les obligeant à cacher leur étalage de tabac, et ce, même si ce produit est toujours considéré comme un produit légal. Je tiens à vous rappeler que ces changements dans nos commerces ont nécessité des déboursés variant de 500\$ à 1000 \$ et même plus. Nos membres n'ont eu aucune compensation, si ce n'est que la visite impromptue des inspecteurs qui sont venus vérifier si nous nous étions pliés à cette nouvelle réglementation.

Cela ne serait qu'un juste retour du balancier si le gouvernement s'investissait d'une manière claire et convaincante dans la mise en place de mesures ou programmes permettant de lutter efficacement contre la contrebande des produits du tabac et ainsi en éviter la résurgence.

## **MARCHÉ LÉGAL**

### **Contrôle de la vente aux mineurs**

Quant à la vente légale de tabac, là encore, les détaillants sont laissés à eux-mêmes. Dans le but de lutter contre le tabagisme chez les jeunes, le gouvernement a transféré aux détaillants la responsabilité du contrôle de la vente de tabac aux mineurs et ce, sans leur apporter un support quelconque. On leur demande de jouer à la police, de remplir un travail de contrôle pas toujours évident et souvent ingrat. Le gouvernement leur demande de jouer un rôle, de prendre leur responsabilité et si la « job » est « mal faite », le gouvernement est prompt et rapide, à mettre en place un système d'inspection pour « taper » sur les doigts des détaillants fautifs en distribuant des amendes et en leur retirant leur permis.

Deux poids, deux mesures, le gouvernement est vite à prendre des mesures contre des détaillants qui, par mégarde, ont failli à bien contrôler la vente de tabac légal, mais il a été très lent à réagir contre la contrebande de tabac et le crime organisé qui en contrôle les activités.

Cela dit, pour ce qui est de la vente légale sur le tabac, l'AMDEQ, faute de soutien du gouvernement, a décidé de passer à l'action et a pris la décision de s'investir et d'investir pour venir en aide, non seulement à ses membres, mais aussi à l'ensemble des détaillants du Québec.

C'est ici que je voudrais vous entretenir de la récente initiative de l'association, le programme de formation en ligne « Nous cartons ».

## **Formation « Nous cartons »**

Cette formation se veut être un outil pour informer et éduquer leurs employés sur les conséquences de vendre ces produits aux 18 ans et moins. Une fois la formation complétée, les employés certifiés seront plus conscients des conséquences de leurs actes et se mettront, nous l'espérons, à « carter » de façon automatique tout client qui paraît avoir moins de 25 ans.

Le programme disponible sur internet est gratuit pour les membres, mais il est également accessible pour les non-membres avec une cotisation raisonnable. Notre programme est le seul sur le marché présentement qui rejoint les trois principaux produits interdits aux moins de 18 ans, le tabac, la loterie et l'alcool.

Vous trouverez dans la pochette, l'ensemble de la documentation qui vous aidera à bien comprendre l'initiative que nous avons prise pour former les employés de dépanneurs.

« Nous cartons » est un programme que nous voulons implanter pour amener les employés des dépanneurs à imiter ce qu'il se fait couramment dans certaines provinces canadiennes et aux États-Unis, c'est-à-dire, faire appel au processus de carter les 25 ans et moins. Une fois que ce mode opératoire aura été accepté pour les employés, les propriétaires des dépanneurs seront en mesure d'avoir plus confiance en leurs employés et les moins de 25 ans comprendront que d'être cartés est la norme.

Avec l'application de ce programme, nous espérons augmenter le taux de conformité des détaillants versus la vente des produits interdits aux mineurs et ainsi apporter notre contribution aux objectifs du ministère de la Santé, de Loto-Québec ou encore de la Régie des alcools afin que ces produits ne soient pas accessibles aux mineurs.

Ce programme a été conçu et réalisé par la firme "Ellicom" qui travaille déjà pour des sociétés d'État et des entreprises reconnues, telles que la Société des alcools du Québec, Desjardins, Via Rail, Ultramar, etc. Je désire également mentionner que, dans la réalisation de cette formation, nous avons pris en compte certaines mesures et recommandations mises de l'avant par le ministère de la Santé dans la « trousse du détaillant »; un manuel mis à leur disposition.

Déplorant précédemment, le manque de support du gouvernement pour ce qui est du contrôle de la vente de tabac aux mineurs, ce dernier pourrait se reprendre en prenant en considération les demandes suivantes.

### **Pièce d'identité et campagne de sensibilisation**

Nous sollicitons ici la collaboration du gouvernement afin de fournir un outil nous facilitant le travail de contrôle de la vente des produits interdits aux mineurs. Nous voulons que le gouvernement puisse doter la carte d'assurance maladie d'un « code-barres », à l'exemple du permis de conduire, qui nous permettrait de contrôler plus facilement et adéquatement l'âge d'un client voulant acheter des produits du tabac. Les nouveaux terminaux de vente de loteries de Loto-Québec sont équipés d'un lecteur

permettant de lire ce « code-barres ». La carte d'assurance pourrait également être de couleur différente que ce soit pour une personne mineure ou majeure.

De plus, nous demandons au gouvernement d'investir dans une campagne publicitaire de sensibilisation faisant la promotion de la présentation d'une carte d'identité (carte d'assurance maladie) à l'achat de l'un des produits dont la vente est interdite aux mineurs (tabac, loteries et alcool). Cette campagne toucherait, je crois, la très grande majorité des Québécois; qui n'achètent pas l'un ou l'autre de ces produits.

Le gouvernement est très préoccupé par la problématique d'accès à des produits dont la vente est interdite aux mineurs, car il est question ici de prévenir des problèmes de santé ou de dépendance des jeunes à ces produits. Je crois que cela serait perçu très positivement par l'ensemble des Québécois, des différents intervenants impliqués dans ces dossiers et par l'ensemble des détaillants si le gouvernement investissait dans ce type de campagne. Cela serait une façon d'appuyer, de reconnaître et de faciliter le travail des détaillants.

Ces mesures, si adoptées, faciliteraient vraiment la tâche des détaillants et constitueraient des actions concrètes du gouvernement pour aider les détaillants à remplir les responsabilités qu'il leur a confiées. Cela contribuerait également à atteindre les objectifs gouvernementaux concernant l'accès des produits interdits aux mineurs.

## CONCLUSION

Je veux conclure, en vous mentionnant que nos dépanneurs sont devenus dans plusieurs de nos municipalités au Québec, particulièrement dans les milieux ruraux, le seul endroit où les gens peuvent recevoir des services et fraterniser entre eux.

Souvent le dépanneur, maintenant officie comme bureau de poste, nettoyeur et les plus chanceux peuvent offrir des services de la SAQ. Imaginez une municipalité qui a vu tour à tour, voir disparaître leur caisse populaire, leur école et de plus en plus leur église, apprendre que leur dépanneur faute de soutien et de règlements trop lourds et une administration rendue trop complexe, ferme ses portes.

Dans les milieux urbains, les petits dépanneurs, sont remplacés par des chaînes corporatives, telle Couche-Tard, mais là encore le public se retrouve confronté à un commerce non personnalisé.

Chez nous, dans nos dépanneurs, nous nous efforçons d'être à l'écoute de nos clients et de les accueillir dans un environnement chaleureux. Pour continuer notre mission, nous avons besoin de nos élus afin qu'ils comprennent mieux notre réalité et surtout qu'ils prennent des moyens plus efficaces contre la contrebande du tabac.

Je vous remercie de votre écoute et je suis disposé à répondre à vos questions.